



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 23 MARS 2023

DEL2023-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts et notamment les articles L2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°DEL2023_12 en date du 16 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires 2023 ;

Considérant les orientations budgétaires débattues et approuvées lors du conseil municipal du 16 février 2023 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

Le budget primitif 2023, arrêté à la somme de 69.140.929,00 € dont 15.859.937,00 €, pour la section d'investissement et 53.280.992,00 €, pour la section de fonctionnement, est adopté.

Article 2 :

Le Maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville

Publication le 30 mars 2023
Télétransmission en Préfecture le 30 mars 2023

de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour: 30

Contre: 6 M. Farid Aid, M. Romain Potel, MME. Magalie Hachelaf, M. Pascal Kouppé De K Martin, MME. Christelle Vétil, MME. Fanny Younsi

Abstention: 1 M. Gilbert-Valère Loimon

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois du mois de mars à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Rastocle, Madame Noël, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Monsieur Petrose, Madame Pavilla, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacquerey, Monsieur Aïd, Monsieur Loimon, Monsieur Potel, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétil, Monsieur Colak, Madame Minic, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

• Madame Kenniz	par Madame Haneefa
• Monsieur Rahouani	par Madame Pavilla
• Madame Diop	par Madame Le Moal
• Monsieur Jouvenelle	par Monsieur Timba
• Madame Ahamada	par Monsieur Petrose
• Monsieur Marthely	par Monsieur Muzzamil
• Madame Sefaihi	par Monsieur Pernot
• Madame Haque	par Monsieur Alloncius
• Monsieur Lahitte	par Monsieur Helbling
• Madame De Gelibert	par Madame Bennacer
• Madame Hachelaf	par Monsieur Aïd
• Madame Miret	par Monsieur Rastocle
• Madame Younsi	par Monsieur Potel

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Christy
- Monsieur Sales Salada

Christian Pernot a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE



Elu.e	Fonction	Montant brut des indemnités perçues (annuelles)					Remboursement de frais (repas, séjour...)
		Commune	Plaine Commune	Département	Métropole du Grand Paris	Région	
FOURCADE Michel	Maire	56040		26500	25970		492
PERNOT Christian	Adjoint	25890	9775				
ELOTO Séverine	Adjoint	20781	14616				
BENNACER Sonia	Adjoint	20781	9775				
HELBLING Yann	Adjoint	20781					
KENNIZ Naïma	Adjoint	20781					
RASTOCLE Didier	Adjoint	20781					
NOEL Vanina	Adjoint	20781					
ALLONCIUS Christian	Adjoint	20781					
HANEEFA Abida	Adjoint	20781					5776
RAHOUANI Ammar	Adjoint	20781					
CAMARA Youba	Adjoint	20781					
CARRE Dominique	CM		9775				
LE MOAL Anne	CM	2737					
TIMBA Herman	CM	2737					
DIOP Teti-Sheri	CM	2737					
PETROSE Franck	CM	2737					
PAVILLA Léone	CM	2737					
JOUVENELLE Guy	CM	4914					8880
AHAMADA Baraka	CM	2737					
MARTHELY Guy	CM	2737					
SEFAIHI Manel	CM	2737					
MUZZAMIL Sibt	CM	0					
HAQUE Sharmin	CM	0					
JACQUERAY Diony	CM	0					
MIRET Françoise	CM	0					
LAHITTE Pascal	CM	464					
DE GELIBERT Sabah	CM	0					
AID Farid	CM	0					
YOUNSI Fanny	CM	0					
LOIMON Gilbert Valère	CM	0					
CHRISTY Kasthury	CM	0					
POTEL Romain	CM	0					
HACHELAF Magalie	CM	0					
SALES SALADA Yohan	CM	0					
KOUPPE DE K. MARTIN Pascal	CM	0					
VETIL Christelle	CM	0					
COLAK Ahmet	CM	0					
MINIC Jelena	CM	0					
Jean-Baptiste Véronique	CM	4422					
OTHMANI Alhem	CM	2016					